

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 FEVRIER 2012**

7

oOo

**QUARTIER DU NOYER DORE : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION  
REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE  
DES TRAVAUX 2012-2013 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE  
RUE DU MONT-BLANC**

**RAPPORT**

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le programme de la salle polyvalente rue du Mont-Blanc. Ce nouvel équipement d'une SHON d'environ 775 m<sup>2</sup> offrira une salle multifonctions de 200 places assises divisible en deux salles (50 et 150 places), un office de réchauffage, un hall d'accueil, des locaux techniques et sanitaires. Les espaces extérieurs d'environ 2190 m<sup>2</sup> proposeront un parvis permettant l'accès à la salle tout en assurant une liaison depuis la rue du Mont Blanc et un parking de 18 places.

Par délibération du 14 octobre 2011, le conseil municipal a attribué la maîtrise d'œuvre de cet équipement au groupement conjoint DACBERT, COCHET, CHAPPELLIER ARCHITECTES ASSOCIES, mandataire solidaire, et OTE INGENIERIE.

Les travaux de construction de la salle polyvalente rue du Mont-Blanc sont programmés à compter du mois de novembre 2012 pour une livraison prévue en janvier 2014. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 900 000 € HT.

Au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain du 11 avril 2008, la Région Ile de France s'est engagée à subventionner la ville d'Antony à hauteur de 957 600 € pour la réalisation d'actions d'aménagement sur le quartier du Noyer Doré.

La réalisation d'une salle de quartier est une des actions ciblées dans la Convention Régionale.

Chacune des actions à financer doit être validée par la commission permanente de la Région Ile de France après délibération du Conseil Municipal.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de valider la réalisation de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France, la subvention afférente au taux le plus élevé.

**OBJET : QUARTIER DU NOYER DORE : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX 2012-2013 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE RUE DU MONT-BLANC**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération du 7 octobre 2004 adoptant la Convention de Rénovation Urbaine du quartier du Noyer Doré,

VU la Convention Régionale de Renouvellement Urbain du 11 avril 2008 et ses deux avenants respectivement du 3 juin 2009 et du 14 décembre 2009,

CONSIDERANT que chaque opération ciblée au sein de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain doit être validée par le Conseil Municipal puis examinée par la Commission permanente de la Région avant décision d'octroi d'une subvention par cette même commission,

CONSIDERANT que l'annexe à la Convention Régionale répartissant les crédits cible dans le thème « Equipement », l'opération « Salle de quartier »,

CONSIDERANT que la commune d'ANTONY entend construire une salle polyvalente rue du Mont-Blanc à partir de novembre 2012,

CONSIDERANT que le thème « Equipement – Salle de quartier » fait partie du programme approuvé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en vertu de la Convention de Rénovation Urbaine du 16 décembre 2004,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Approuve le projet de construction d'une salle polyvalente rue du Mont-Blanc selon le montant prévisionnel de travaux suivant :

- Construction d'une salle polyvalente : 1 900 000 € HT

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France, l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de l'enveloppe inscrite dans la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, dans la section « Equipement », opération « Salle de quartier ».

ARTICLE 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire